



Procès-verbal du conseil municipal du 29 mai 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-neuf mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-trois mai deux mille dix-huit, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe Jumelle, maire.

Étaient présents : M. Philippe Jumelle, Maire, M Eugène Wittek, M. Luc Dierre, Mme Anne-Marie Grandjean, Mme Valérie Benoit, Adjoints au Maire, M. Edward Cendlak, M. Patrick Obré, Mme Catherine Paugam, Mme Chantal Imsand, Mme Amalia Duriez, M. Philippe Journeau, M. Jean-François Gomez, Mme Karine Claudel, M. Sébastien Zammit, Mme Annie Grand, M. Alain Goudet, Mme Patricia Monlouis-Privat, M. Jacques Merret, conseillers municipaux, formant les membres en exercice.

Absents représentés : Mme Christelle Seigneur donne pouvoir à M Philippe Jumelle, Mme Paula Massarelli donne pouvoir à Mme Amalia Duriez, M. Adrien Chevalier donne pouvoir à M. Eugène Wittek, Mme Alyat Frantz donne pouvoir à Mme Patricia Monlouis-Privat

Absente excusée : Mme Virginie Roy

En préambule, M. le maire relate les faits marquants depuis le dernier conseil et à venir. (cf. annexe)

M. le maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h35

M. le maire constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal, Mme Anne-Marie Grandjean a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Les conseillers municipaux procèdent à l'élargement de la feuille de présence.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le maire demande aux conseillers s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2018 : pas de remarques

Lecture des décisions prises depuis le dernier conseil. Le registre des décisions est à la disposition des conseillers.

M. le maire donne lecture de l'ordre du jour :

Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet et de supprimer un poste d'A.T.S.E.M. principal de 2^{ème} classe à temps complet et de brigadier-chef-principal à temps complet. Le comité technique a émis un avis favorable.

Convention cadre de participation financière avec la Communauté d'Agglomération Seine Essonne Sénart

La Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart est dotée d'un outil spécifique pour la gestion des autorisations des droits du sol et du foncier. Il s'agit du logiciel CARTADS CS pour lequel la Communauté d'agglomération est « administrateur » et le coût de la maintenance est pris en charge par l'ensemble de ses utilisateurs.

En effet, ce logiciel métier est actuellement mutualisé avec plusieurs communes membres de la Communauté d'agglomération.

Une convention cadre de participation financière relative à la maintenance dudit logiciel à conclure entre la ville et la Communauté d'agglomération. Cette convention prévoit les conditions de prise en charge de la maintenance annuelle entre les utilisateurs ainsi que les prestations ponctuelles nécessaires à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise M. le maire à la signer.

Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la maison des associations

La commune d'Etiolles envisage la construction d'une Maison des Associations, en remplacement du bâtiment préfabriqué existant.

Le projet comprend l'aménagement d'un bâtiment modulaire de 500m² et la création d'une voie d'accès depuis le chemin de Guillorie, pour un montant estimé à 1 168 430€ HT.

La commune a fait appel au cabinet A.E.F Ingénierie pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'œuvre, comprenant notamment la rédaction du dossier de consultation du marché de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de lancer la consultation, sous la forme de procédure adaptée ouverte de maîtrise d'œuvre, passée en application de l'article 25 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Promesse de vente d'une parcelle à la SA D'HLM Antin Résidences

Il est rappelé aux conseillers que par délibération en date du 24 novembre 2016, le conseil municipal a délibéré sur l'engagement d'une Procédure Intégrée pour le Logement (PIL) visant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec un projet de construction d'au plus 100 logements, sur le site des Carrières. A cette occasion, les conseillers ont pris acte de la désignation du Groupe ARCADE, lauréat de la consultation des opérateurs immobiliers. Afin de permettre à la commune de respecter son engagement triennal de construire 39 logements sociaux sur la période 2014 - 2016, le bailleur social ANTIN Résidences, filiale du Groupe ARCADE, a déposé son agrément en préfecture fin 2016. La SA HLM Antin résidence envisage la réalisation d'un programme de 100 logements mixtes (dont au moins 50 logements locatifs sociaux) et deux locaux communs résidentiels d'une surface prévisionnelle de 90 m², l'ensemble représentant une surface de plancher totale de 7 075 m² minimum, sur une assiette foncière comprenant la parcelle cadastrée Section AI Numéro 98.

Pour l'aliénation de l'unité foncière nécessaire à l'opération, c'est-à-dire une parcelle de terrain d'une surface de 21 399 m², à détacher de la parcelle AI 146 d'une surface de 32 861 m², le service des Domaines a donné un avis sur la valeur vénale de cette partie de parcelle à céder.

Le solde de la parcelle AI 146, d'une superficie de 11 462 m², restera propriété de la commune et l'état naturel sera conservé, voire renforcé. La partie sud sera destinée à la création d'une aire de stationnement de 40 places de 1267 m².

La vente aura lieu moyennant un prix toutes taxes comprises déterminé comme suit :

- Un prix hors taxes de la somme TROIS MILLIONS SIX CENT VINGT SIX MILLE EUROS (3.626.000 € HT).

- Augmenté de la TVA, calculée au regard du taux en vigueur à la date de l'acte de vente, sur la base de la totalité du prix hors taxes, soit compte tenu du taux de TVA de 10% actuellement en vigueur, la somme de TROIS CENT SOIXANTE DEUX MILLE SIX CENTS EUROS (362.600 €).

Soit un Prix toutes taxes comprises de : TROIS MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE SIX CENTS EUROS (3.988.600,00€ TTC). Ce prix sera payable comptant au jour de la signature de l'Acte de vente.

Maitre Level, notaire, rue des Mazières à Evry, est chargé de la rédaction de l'acte.

Le conseil municipal, avec 21 voix pour et une abstention M. Jacques Merret, approuve l'acte contenant promesse de vente de la division foncière issue de la parcelle cadastrée AI 146 à savoir 21 399 m² pour un montant de 3 626 000€ HT au profit de la SA HLM Antin Résidence et autorise Monsieur le maire à le signer.

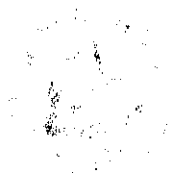
La séance est close à 20h15

La parole est donnée au public :

Un administré pose la question suivante : si le train ne va plus jusqu'à Paris, dans quelle condition se fera la correspondance à Juvisy ? Selon l'annonce faite par la SNCF : sur le même quai.



Pour extrait,
Étijolles, le 1^{er} juin 2018
Le Maire, Philippe Jumelle





Conseil municipal du 29 mai 2018 Informations depuis le dernier conseil

Monsieur le maire présente au nom du conseil municipal ses condoléances à la famille de Monsieur Serge Dassault, qui a marqué le territoire de l'Essonne.

RER D

Philippe Jumelle a participé au Rendez-vous avec Julien DEHORNOY, Directeur adjoint de cabinet de la Ministre des transports jeudi 24 mai au Ministère des transports, accompagné de Francis CHOUAT, Président, Maire d'Evry, Stéphane BEAUDET, Vice-président, Michel BISSON, Président délégué, Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Jean-Baptiste ROUSSEAU, Maire de Soisy-sur-Seine.

Les deux principaux enjeux du rendez-vous : La réalisation du terrier de Bercy, son calendrier, son processus de décision et la position du Ministère sur la demande effectuée par les communes relatives à la mise en œuvre de l'avis de saturation.

Sur le **Terrier de Bercy** - Le Ministère rappelle les conclusions du rapport de la Commission d'Orientation des Infrastructures présidée par M. DURON et dans laquelle M. François DUROVRAY est membre. Celui-ci, rendu le 1^{er} février dernier, confirme le caractère prioritaire du traitement du nœud ferroviaire de Paris-Lyon et Paris-Bercy, quel que soit le scénario financier retenu, et ce en raison des nombreuses contraintes rencontrées dans ce secteur actuellement (cisaillement des voies, longueur des quais, etc.). Ce rapport étant rendu, le Gouvernement travaille actuellement la nouvelle programmation d'orientation des infrastructures, avant de soumettre une proposition programmatique au sein de la future loi d'orientation des mobilités au Parlement à la rentrée. Parmi les différents scénarii financiers envisagés dans le rapport Duron, le deuxième, celui permettant d'affecter 600 millions d'euros supplémentaires pour les vingt prochaines années, est celui privilégié par le Gouvernement à ce stade. Le Gouvernement réaffirme le bon placement du projet de Terrier à Bercy parmi les projets identifiés ; la région a pu également affirmer son soutien à sa réalisation, dans le cadre d'une solution partagée notamment avec les autres régions, puisque ce projet bénéficiera aux transiliens, mais également aux intercités et TGV. Le territoire redit sa pleine mobilisation et son unanimité, à amplifier, autour de ce projet. Le calendrier, s'il est confirmé par la loi, envisage toujours une livraison autour de 2025, cette date devant être affinée et surtout optimisée dans le cadre des études en cours. Il est rappelé que les travaux et leur coût consistent certes à réaliser le terrier, mais aussi à effectuer des travaux pour un accueil des trains en gare de Bercy – Lyon surface. Le Ministère redit que ces ouvrages permettront le maintien des trains directs au ¼ d'heure depuis le sud francilien et la vallée.

Sur L'optimisation des sillons et l'avis de saturation les communes de Ris-Orangis, de Soisy-sur-Seine et d'Étioilles ont formulé la demande de mettre en œuvre un avis de saturation concernant le RER D. Cette procédure, jamais mise en œuvre, nécessite que SNCF Réseau ait reçu une demande de sillons qu'il ne puisse honorer ; la procédure conduit à prioriser entre les sillons incompatibles selon des critères liés à la fréquence et de la longueur des sillons.

Le Ministère rappelle que cette démarche « originale » doit être totalement dissociée des investissements évoqués précédemment dans la mesure où elle réfléchit à iso-sillons. La mise en œuvre d'une déclaration de saturation ne permettra pas d'accélérer les investissements.

Cela peut forcer les possibilités d'optimisation des sillons, sinon peut contraindre à opérer des choix entre les transiliens, les intercités, les TGV ou les trains de marchandise. L'issue est donc très incertaine.

Le Ministère ne souhaite pas se prononcer sur l'avis de saturation, estimant que cela relève avant tout de SNCF Réseaux.

A l'issue des échanges, il est proposé de ne pas « risquer » la procédure contraignante et incertaine, mais de solliciter dans les meilleurs délais, notamment par l'intermédiaire du Ministère, SNCF Réseaux afin de déclencher des études complémentaires « à blanc » relatives à l'optimisation des sillons, afin d'examiner ou exclure toutes les pistes et solutions possibles de maintien de directs entre la vallée et Paris. Les études seront conduites par SNCF Réseaux dans un calendrier contraint pour un rendu d'ici fin septembre. Ces études devront faire l'objet d'un travail conjoint et transparent entre SNCF Réseaux, Mobilités, Ile-de-France Mobilités et les élus du bloc communal de Grand Paris Sud. Le Président de Grand Paris Sud mobilisera un appui technique afin d'accompagner et de porter une expertise sur la mise en œuvre de l'étude.

Une réunion publique d'information sur le rendez-vous au ministère a eu lieu lundi 28 mai à Ris Orangis.

Une manifestation est organisée le 5 juin prochain à 18h30 à l'hôtel du département à l'occasion de la réunion d'information sur la mise en œuvre du Service Annuel 2019 organisée par Ile de France Mobilités à destination des élus et des associations.

Terrain des carrières

La promesse de vente est enfin prête, ce soir lors du conseil il sera demandé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Pénalités loi SRU

Suite au recours gracieux, le maire a été reçu en préfecture le 10 avril, pour réaffirmer les difficultés et contraintes rencontrées pour libérer du foncier. Aucune réponse satisfaisante n'a été donnée, une réponse écrite doit être envoyée, non reçue à ce jour. Ce courrier sera rendu public.

MANIFESTATIONS PASSES

- Mardi 8 mai : cérémonie commémorative au monument aux morts
- Vendredi 25 mai : course de push-car dans la cour de l'école élémentaire malgré l'orage en fin de course, tout s'est bien déroulé (40 enfants inscrits) forte implication des animateurs
- Samedi 26 et dimanche 27 mai : exposition de l'AEMA sur l'encadrement, la patine et le vernissage à la Maison des Arts Martiaux – très belle exposition

MANIFESTATIONS A VENIR

- Mercredi 30 mai après-midi : Essonne Verte Essonne Propre avec le Club Jeunes
- Samedi 2 juin 11 h en mairie : réception médailles du travail »
- Samedi 2 juin : théâtre du Carré magique représentation à 14h30 à la Maison des Arts Martiaux
- Dimanche 3 juin à 15h au gymnase des Hauldres : gala de l'AEMA
- Vendredi 8 juin : Fête de l'école maternelle à 18h30.
- Dimanche 10 juin : foulées étioillaises dans le village (3 courses) - 10h à 12h
- Du 11 au 13 juin séjour en baie de Somme pour les Séniors (21 personnes)
- Samedi 16 juin : Fête de l'école élémentaire à partir de 10h
- Mercredi 20 juin après-midi : visite des membres du club jeunes et du club séniors de l'Assemblée Nationale
- Samedi 23 juin : Fête de la musique « Étiolles monte le son » à partir de 18h organisée par le comité d'animation
- Mardi 26 juin remise des livres aux élèves de CM2 et des grandes sections de maternelles
- Vendredi 29 juin : booms pour les grandes sections des maternelles, des CM2 et des 3^{èmes} du collège de l'Ermitage
- Samedi 30 juin à 17 h : visite guidée d'Etiolles organisé par l'office de tourisme

ÉTAT CIVIL

6 naissances

1 mariage

1 décès

Service EJE

Suite au départ d'Anne Olivié, responsable du service EJE, nous souhaitons la bienvenue à Corinne Wallez, parmi nous depuis le 2 mai.

